# Sous-vêtements techniques THOR
# NOTICE D'INFORMATION

**Déclaration de conformité**

La conformité aux exigences essentielles listées dans la directive européenne UE 2016/425 a été vérifiée en utilisant les normes harmonisées suivantes :

| | |
|---|---|
| | **- EN ISO 13688 : 2013 pour les vêtements de protection - exigences générales.** |
| A1/B1/C1 ISO 11612 | **- ISO 11612 : 2015 concernant les vêtements de protection contre la chaleur et les flammes.** Indique la résistance à une exposition de courte durée à la chaleur ou à la flamme conformément à la norme EN 11612. Les lettres indiquent la résistance offerte par le vêtement : A : Propagation de la flamme (A1 = Embrassement horizontal) B : Temps de résistance à la chaleur convective (4,0s ≤ B1< 10,0s). Cette valeur peut aller de 1 à 3 (3 étant la plus élevée). C : Temps de résistance à la chaleur radiante (7,0s ≤ C1< 20,0s). Cette valeur peut aller de 1 à 4 (4 étant la valeur la plus élevée). |
| EN 1149-5 | **- EN 1149-5 : 2018 concernant les propriétés électrostatiques.** Cette norme européenne spécifie les exigences relatives à la conception et aux matériaux des vêtements de protection contre la dissipation des charges électrostatiques, utilisés dans le cadre d'un système complet mis à la terre, afin de prévenir les décharges incendiaires. |
| APC1 IEC 61482-2 | **- IEC 61482-2 : 2018 concernant les vêtements de protection contre les risques thermiques d'un arc électrique** Spécifie les procédures d'essai pour les matériaux destinés à être utilisés dans des vêtements résistants à la chaleur et à la flamme lorsqu'il y a un risque d'arc électrique. Les vêtements de la classe 1 sont exposés à une charge électrique de 4 kA, contre 7 kA pour la classe 2. |

Ce vêtement a été soumis à l'examen CE de type par l'organisme notifié :
**SGS Fimko Ltd, notified body no. 0598,**
**Takomotie 8, FI-00380 Helsinki.**
**Certificate n° 0598/PPE/200255**

**Guide des tailles**

| En cm | S | M | L | XL | 2XL | 3XL | 4XL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Tour de poitrine (A)** | 88/96 | 96/104 | 104/112 | 112/120 | 120/128 | 128/136 | 136/144 |
| **Tour de taille (B)** | 64/72 | 72/80 | 80/88 | 88/96 | 96/104 | 104/112 | 112/120 |
| **Taille du porteur (C)** | 158/164 | 164/170 | 170/176 | 176/182 | 182/188 | 188/194 | 194/200 |

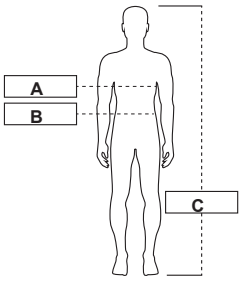


**Domaine d'application**

Ce vêtement offre une protection dans un contexte qui peut amener l'utilisateur à être confronté à la chaleur, aux flammes ou au risque d'arcs électriques.

**Stockage**

Ce vêtement doit être stocké dans son emballage, dans un endroit sec ventilé et à l'abri de la lumière afin d'éviter les changements de couleur.
Il est recommandé d'utiliser ce vêtement dans les 5 ans suivants sa date d'achat.
Aucune réclamation concernant ce problème ne sera acceptée.

**Précautions**

**IEC 61482-2 : 2018**

Les conditions environnementales et les risques sur le site de travail sont à prendre en considération. Les écarts par rapport aux paramètres peuvent entraîner une aggravation des risques.

Les vêtements de protection doivent être portés fermés.

Ce type de vêtement n'est pas destiné à être utilisé comme un vêtement d'isolation électrique et n'offre pas de protection contre les chocs électriques.

Ce vêtement doit être nettoyé lorsque cela est nécessaire.
Les vêtements de protection contaminés par de la graisse, de l'huile, des liquides inflammables ou des matériaux combustibles ne doivent pas être utilisés.

Si le vêtement est endommagé au point de nuire à ses qualités de protection (par exemple: trous, fermetures non fonctionnelles,...), il ne doit pas être utilisé. En cas de déchirure, vous ne devez pas essayer de le réparer par vous-même. La réparation n'est autorisée que par des entreprises dûment qualifiées, avec un matériel identique.

**EN 1149-5 : 2018**

Le porteur d'une protection à dissipation électrostratique doit être correctement relié à la terre. La résistance entre la peau de l'utilisateur et la terre doit être inférieure à $10^8\Omega$ en portant par exemple des chaussures adéquates sur un sol dissipatif ou conducteur.

Le vêtement ne doit pas être ouvert ou retiré en présence d'atmosphères inflammables ou explosives ou lors de la manipulation de substances inflammables ou explosives.

Les vêtements de protection dissipatifs électrostatiques sont destinés à être portés dans les zones 1,2,20,21 et 22 dans lesquelles l'énergie minimale d'inflammation de toute atmosphère explosive est de ≥ 0,016mJ. Il ne peut pas être utilisé dans des atmosphères enrichies en oxygène, ni dans une zone 0 sans l'accord préalable de l'ingénieur en charge de la sécurité.

**Entretien**

Le nombre maximal indiqué de cycle de nettoyage n'est pas le seul facteur lié à la durée de vie du vêtement. Sa durée de vie dépend également de son utilisation, de son entretien, des conditions de stockage, etc...

| | |
|---|---|
| **MAX : 50** | 50 cycles de lavage au maximum |
| 60 | Lavage à 60°C maximum, avec un essorage réduit |
| | Blanchiment interdit |
| | Séchage en tambour, température modérée (60°C) |
| | Repasser à une température maximale de semelle de 110 °C |
| | Nettoyage à sec interdit |

**Fin de vie**

Nous pouvons, sur demande, reprendre vos vêtements en fin de vie afin d'en assurer la revalorisation. Les frais de reprise sont à la charge du client. Demandez plus d'informations auprès de votre contact commercial.

CODUPAL
9 rue de Picardie - 60190 Arsy (France)
Contact - Tél: 03.44.92.10.10 – E-Mail : info@codupal.fr
Société anonyme au capital de 520 232,27 € – Siret 927 220 343 00051 – Code APE 182A – RCS PARIS B 927 220 343 – C.C.P Paris 21.535-58E



CE